

NOTE DE PRÉSENTATION

ADHÉSION, PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) - FERMCOOP

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

La Ferme de l'Envol, implantée sur la Base 217, cultive des légumes biologiques destinés à approvisionner la cuisine intercommunale, qui prépare les repas pour les écoles des villes de l'entente dont Villiers-sur-Orge.

Elle est portée par la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC Fermcoop)** qui a pour mission de promouvoir le développement de **fermes agroécologiques** basées sur des techniques agricoles biologiques et innovantes. La SCIC Fermcoop vise à répondre à des enjeux sociétaux majeurs, tels que l'accès à une alimentation saine, la création d'emplois de qualité, le dynamisme économique local, la préservation de l'environnement et la restauration de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, la SCIC assure :

- **Le soutien technique et financier** pour la création et la gestion des fermes,
- **La diffusion des produits agroécologiques,**
- **La transmission des savoirs** (techniques agricoles, suivi scientifique),
- **La formation et l'apprentissage.**

La SCIC joue un rôle clé dans le financement des projets, gérant les investissements nécessaires à la conception, la réalisation et l'exploitation des fermes. Elle s'appuie sur des partenaires variés, incluant des acteurs de la distribution et de la transformation, favorisant ainsi l'intégration des fermes dans leur territoire et leur économie locale. Ces fermes deviennent des lieux de rencontres, d'innovation et de lien social.

En adoptant le statut de SCIC, cette structure garantit une gouvernance démocratique et inclusive, intégrant divers partenaires publics, privés et associatifs. Elle s'inscrit dans les principes de l'**Économie Sociale et Solidaire**, mettant l'économie au service de l'utilité sociale et de l'ancrage territorial.

Il est rappelé, par ailleurs, que les soussignés ont choisi la forme sociale de Société Coopérative d'Intérêt Collectif afin de pouvoir y inclure, en tant qu'associés, des partenaires institutionnels, associatifs, de droit public ou privé, ou autres, désirant être parties prenantes du projet qu'ils soutiennent.

En référence à la loi du 31 juillet 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire, la Société adhère à la Charte de l'Économie Sociale et Solidaire : un projet économique au service de l'utilité sociale, une mise en œuvre éthique, une gouvernance démocratique, une mixité des ressources et un ancrage territorial.

Afin de soutenir la Ferme de l'envol, il est donc proposé à la Commune de participer financièrement au SCIC – Fermcoop à hauteur d'1€ par habitant, soit 184 actions de 25€.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-054**

Objet :

Adhésion, participation et représentation à la société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - Fermcoop

Rapporteur :

Filip DA SILVA

Commission Finances :

Le 5 décembre 2024

Convocation :

Le 11 décembre 2024

Pièce(s) jointe(s) :

- Statuts

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	8
Votants	27

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 17 décembre à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. AMIRALT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ; J. DJENAIID a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la SCiC « Fermcoop » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Finances en date du 5 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite soutenir le développement de la Ferme de l'Envol, ferme agro-écologique située sur la Base 217 produisant des légumes biologiques commercialisés en circuits courts ;

CONSIDÉRANT que Ferme de l'Envol est portée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) composée de 5 collèges : Producteurs, Partenaires Investisseurs, Partenaires Fondateurs, Citoyens et Entités Publiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver les statuts de la SCIC Fermcoop ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir la prise de participation de la commune à la SCIC ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les représentants de l'Agglomération au sein de la société ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la SCiC « Fermcoop » au titre du collège des entités publiques.

APPROUVE les statuts de la SCiC « Fermcoop ».

AUTORISE l'acquisition du capital social de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCiC) « Fermcoop » sous la forme de 184 actions d'une valeur unitaire nominale de 25,00 euros, soit une valeur globale de 4 600 euros.

DÉSIGNE comme représentants à l'Assemblée générale :

- Titulaire : Filipe Da Silva
- Suppléant : Caroline ESTREMANHO

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

AUTORISE le Maire de la commune à signer la convention et tous autres documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 17 décembre 2024

Le Maire,

GILLES FRAYSSE



Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le



ID : 091-219106853-20241217-DL_2024_054-DE

